

sacrée au soutien que les pays non alignés doivent accorder au peuple de Namibie sous la direction de son mouvement national "SWAPO" lors des réunions du Conseil de sécurité, afin que les droits nationaux de ce peuple soient réalisés grâce à l'application de la résolution 435 de l'O.N.U.

Les deux parties ont également procédé à l'appréciation des résultats positifs de la conférence de l'Organisation de l'unité africaine. Elles ont souligné le rôle positif de l'O.U.A., dans la solution des problèmes africains.

9 — Le président Veselin Djuranovic et Abou Ammar se sont félicités de l'évolution continue de la coopération et des relations bilatérales entre la Yougoslavie et l'O.L.P. Le président a également affirmé que le gouvernement et le peuple yougoslaves continueront à soutenir la lutte du peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables.

COMMUNIQUE PUBLIE PAR LE CONSEIL ARABE DE DEFENSE COMMUNE, TUNIS, 23 JUILLET 1981⁷

Le Conseil de Défense commune a tenu une réunion extraordinaire, le 23 juillet 1981 au soir, à la demande de l'O.L.P., pour examiner la question de l'agression perpétrée par Israël contre les peuples libanais et palestinien, agression considérée comme dirigée contre l'ensemble de la nation arabe et qui menace la sécurité et la paix dans le monde. Le Conseil a estimé que cette agression ne se serait pas produite sans l'appui illimité accordé par les Etats-Unis à l'entité sioniste. Le Conseil a décidé ce qui suit:

1 — Adopter les mesures qu'impose le

pacte arabe de défense commune pour aider le Liban et soutenir ses efforts tendant à préserver son indépendance, sa souveraineté et l'unité de son sol face à l'agression israélienne. Le Conseil a pris note de l'engagement du Liban à respecter les résolutions et les accords internationaux relatifs au Liban-Sud.

2 — Aider l'O.L.P. à faire face à l'agression israélienne et cela, conformément aux résolutions des sommets arabes.

3 — Menacer les pays qui fournissent une aide militaire, économique, politique et humaine à Israël, et notamment les Etats-Unis, de mesures globales de la part des pays arabes au cas où cette aide serait maintenue pour la poursuite des agressions contre le Liban et la nation arabe.

4 — Demander aux pays arabes concernés de fournir les plus grandes facilités à l'action palestinienne, et cela afin d'appuyer la lutte du peuple palestinien à l'intérieur du territoire occupé.

PRINCIPES DEFINIS PAR LE PRINCE HERITIER D'ARABIE SAOUDITE FAHD BEN ABDEL AZIZ, POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT, DJEDDAH, 8 AOUT 1981 (EXTRAITS)⁸
(...)

L'ensemble de la politique américaine au Proche-Orient ne nous donne pas satisfaction, notamment pour ce qui concerne la question de Palestine et les droits nationaux de son peuple. Je l'ai dit et je le répète: nul différend — à part, précisément, celui des droits nationaux du peuple palestinien — ne nous a opposé aux différentes administrations américaines. Et, ce n'est pas là un différend que l'on peut traiter à la légère, puisqu'il est lié à la sécurité et à la stabilité de notre région, et, par conséquent aux intérêts

7. Source: *L'Orient-Le-Jour* (Beyrouth), 25 juillet 1981.

8. Source: extraits de l'interview accordée à l'Agence saoudienne de presse SPA (Beyrouth), 8 août 1981. Texte traduit de l'arabe par la R.E.P.